Enfants, usages numériques et réseaux sociaux

Enseignements et perspectives







Novembre 2026

Gouvernement Princier
PRINCIPAUTÉ DE MONACO

Présidence de / Presidency of
MONACO
Conseil de l'Europe / Council of Europe
05/2026 - 11/2026

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Table des matières

Avant-propos

Alain Berset, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe

Christophe Robino, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé de la Principauté de Monaco

Michael O'Flaherty, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe : « Réguler les plateformes, pas les enfants »

Éditorial 1

1. Enseignements 2

1.1. Risques et opportunités du numérique : dépasser les lectures simplificatrices 2

1.2. Agir sur les environnements numériques, au-delà des seuls comportements 3

1.3. Reconnaître l'environnement numérique comme un espace de droits et de participation 4

2. Perspectives 5

2.1. Articuler accès aux opportunités, protection et participation 5

2.2. Anticiper les transformations des usages numériques 6

2.3. Associer enfants et jeunes à la construction des réponses 6

3. Paroles de jeunes de Monaco 8

3.1. Regards et expériences des jeunes 8

3.2. Des témoignages aux pistes de réflexion 10

Conclusion 12

Remerciements



Avant-propos

Alain Berset

Secrétaire Général du Conseil de l'Europe

Pour beaucoup de jeunes Européens, l'espace public a toujours tenu dans une poche. C'est souvent sur un écran qu'ils découvrent, pour la première fois, la vie publique, se forgent leurs opinions et commencent à les exprimer.

Pourtant, les plateformes qui accueillent cet espace public sont conçues pour capter l'attention, et cela nous concerne tous, quel que soit notre âge. Leur conception peut nous priver de sommeil et alimenter l'anxiété. Elle peut aussi rapprocher chaque crise, souvent sans contexte. La dégradation de la santé mentale, particulièrement chez les jeunes, est devenue un sujet de préoccupation majeur. C'est aussi une question de santé démocratique : un espace conçu pour retenir notre attention n'est pas conçu pour entendre nos voix. Si nous voulons que les jeunes deviennent des citoyens confiants, leur espace public devrait être sûr et équitable.

Je salue Monaco pour avoir placé les enfants au cœur de sa Présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Le dialogue thématique, engagé à son initiative, a réuni quelque 150 responsables publics, experts et représentants de la société civile, ainsi que des jeunes ambassadeurs venus d'Irlande et de Malte. L'objectif était d'ancrer un débat polarisé dans la science et dans ce que les enfants eux-mêmes ont à dire. Cette publication rassemble les principaux enseignements de ce dialogue, aux côtés de contributions de notre Commissaire aux droits de l'homme et de l'OMS/Europe.

Trop souvent, le débat public est présenté comme un choix entre protéger les enfants et respecter leurs droits. C'est un faux choix : les enfants ont le droit d'être protégés, mais aussi celui de participer en toute sécurité à la vie numérique. Les limites d'âge et d'autres restrictions peuvent avoir leur place, mais elles ne doivent pas décharger de leurs responsabilités ceux qui conçoivent des plateformes favorisant les comportements addictifs.

Une approche plus équilibrée est possible : apprendre, protéger et innover. C'est l'approche du Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe, qui vise à rétablir la confiance dans les institutions et à renforcer la résilience démocratique à une époque marquée par des crises permanentes et des transformations technologiques.

Apprendre, c'est donner aux enfants les moyens de développer leur esprit critique, afin qu'il ne soit pas nécessaire de les protéger de tout. Protéger, c'est demander de rendre compte aux concepteurs des plateformes. Innover, c'est intégrer les enfants et les droits humains dès la conception des espaces numériques.

Aucun pays ne peut, à lui seul, réglementer des plateformes mondiales. L'espace juridique commun du Conseil de l'Europe, fondé sur la Convention européenne des droits de l'homme, peut contribuer à façonner une réponse européenne. Les enfants doivent y prendre part.



Avant-propos

Christophe Robino

Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé de la Principauté de Monaco

La place du numérique dans la vie des enfants et des jeunes est devenue une question majeure pour nos sociétés. Elle touche à leur santé, à leur développement, à leurs relations sociales, à leur accès à l'information et, plus largement, aux conditions dans lesquelles ils apprennent à exercer leurs droits et à participer à la vie collective.

Face à cette réalité, la responsabilité des pouvoirs publics ne saurait se limiter à prévenir les risques. Elle consiste également à préserver les possibilités offertes par ces technologies, tout en veillant à ce que les environnements numériques demeurent compatibles avec les besoins, les droits et l'intérêt supérieur des enfants.

C'est cette exigence d'équilibre, mais aussi d'action, que la Principauté de Monaco a souhaité porter dans le cadre de sa présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Le dialogue organisé le 4 juin 2026 à Strasbourg, consacré aux réseaux sociaux et à la santé mentale des enfants, en a constitué une étape importante.

Préparé en étroite coopération avec le Conseil de l'Europe, avec le concours de scientifiques, d'experts et de partenaires internationaux, notamment l'OMS/Europe, il a permis de rapprocher des approches complémentaires : celles de la santé publique, des droits humains et de la gouvernance numérique.

Il a également donné toute sa place aux jeunes eux-mêmes, dont les expériences et les contributions ont directement nourri la réflexion.

Cette confrontation des regards a mis en évidence la complexité des enjeux, mais aussi la nécessité de dépasser certaines oppositions qui dominent le débat public.

Il ne s'agit ni de condamner des outils devenus centraux dans la vie des jeunes, ni de considérer que leurs bénéfices justifieraient de laisser ces derniers seuls face aux risques qu'ils comportent. Il s'agit de construire les conditions d'une vie numérique compatible avec leurs droits, leur santé et leur développement.

Cette exigence suppose également de ne pas faire reposer la protection sur les seuls jeunes et leurs familles. Elle engage aussi la responsabilité des plateformes, tant dans la conception et le fonctionnement de leurs services, que dans la transparence de leurs pratiques, et la mise en place de garanties effectives pour la protection et le respect des droits des utilisateurs.

Mon expérience de médecin me conduit à aborder ces enjeux avec une double exigence : prendre au sérieux les risques pour la santé et le développement des jeunes, tout en conservant la prudence indispensable face à des phénomènes scientifiques, psychologiques et sociaux complexes.

Cette prudence ne saurait toutefois devenir un motif d'inaction. Elle doit au contraire motiver et guider notre action. La responsabilité publique consiste précisément à agir sur les leviers dont nous disposons, tout en poursuivant l'examen rigoureux des réponses qui appellent encore des connaissances, des garanties ou une instruction complémentaire.

À Monaco, cette méthode guide une réflexion nationale engagée depuis 2025 sur ces enjeux, dans le prolongement d'actions déjà conduites en matière d'éducation, de prévention et d'accompagnement.

Le Gouvernement a souhaité privilégier une approche fondée sur la consultation des jeunes, la connaissance des usages, l'association des institutions et de la société civile, ainsi que la confrontation des expertises nationales et internationales.

Cette réflexion a conduit à franchir une nouvelle étape, au second semestre 2026, avec le lancement d'une mission interministérielle « Usages numériques et jeunesse ». Son objectif est de donner davantage de cohérence à notre action, en consolidant les dispositifs existants et en préparant une feuille de route nationale, dont le déploiement progressif est envisagé à compter de 2027.

Notre approche repose sur une distinction essentielle : agir dès à présent lorsque des besoins sont identifiés et des leviers sont mobilisables, tout en poursuivant, parallèlement, l'examen des mesures d'encadrement plus structurantes, dont les conditions de faisabilité et de mise en œuvre doivent encore être appréciées.

Cette démarche ne prétend pas apporter de réponse définitive à des enjeux en constante évolution. Elle traduit la volonté de construire une action publique cohérente, proportionnée et durable, capable de s'adapter aux connaissances comme aux usages.

En lien avec les travaux engagés avec nos partenaires internationaux, dont le Conseil de l'Europe et l'OMS/Europe, elle illustre également l'intérêt d'une coopération où les expériences nationales nourrissent les réflexions européennes, tandis que les travaux internationaux éclairent en retour les choix des États.

La présente publication entend prolonger cette dynamique.

En tirant les enseignements du dialogue de Strasbourg, elle offre une base de réflexion pour mieux appréhender les enjeux liés aux usages numériques des jeunes, au-delà des seuls réseaux sociaux, et poursuivre le dialogue entre les institutions, les experts, les familles et, au premier rang, les jeunes eux-mêmes.

Protéger les enfants dans l'espace numérique ne signifie pas les en tenir à l'écart. Le respect de leurs droits n'est pas un obstacle au progrès numérique. Il en est une condition. À l'échelle nationale comme internationale, l'environnement numérique ne saurait constituer une zone d'exception. Les droits de l'enfant doivent pouvoir s'y exercer aussi pleinement et aussi effectivement que dans les autres espaces de la vie collective.



Contribution

Michael O’Flaherty

Commissaire aux droits de l’homme du Conseil de l’Europe

« Réguler les plateformes, pas les enfants »

Je me félicite du caractère opportun et de la qualité du dialogue sur les réseaux sociaux et la santé mentale des enfants, organisé sous l’égide de la Présidence monégasque du Conseil de l’Europe.

Les efforts déployés pour mieux protéger les enfants contre les dangers en ligne ne doivent pas détourner l’attention de la nécessité de veiller à ce que les plateformes respectent les droits humains, au moyen d’obligations légales clairement définies, d’un contrôle indépendant et d’une application effective de la loi.

L’écosystème numérique est défaillant pour les enfants. Ceux-ci sont exposés à des contenus préjudiciables et abusifs, à des fonctionnalités addictives et à des pratiques de conception manipulatrices, qui influencent leur comportement et portent atteinte à leur bien-être et entravent leur développement.

Cependant, bloquer simplement l’accès des enfants aux réseaux sociaux revient à transférer la responsabilité de leur sécurité des plateformes qui conçoivent et gèrent ces environnements aux enfants qui les utilisent. De telles restrictions risquent d’inciter les jeunes à recourir à des moyens plus risqués pour accéder aux réseaux sociaux. Les États devraient plutôt exiger des entreprises de réseaux sociaux qu’elles adaptent leurs modèles économiques, préviennent et atténuent, dès la conception et par défaut, les risques pour les droits de l’enfant, et s’exposent à des conséquences en cas de manquements.

Une intervention réglementaire à la source est essentielle. Cela implique notamment de garantir la transparence et l’auditabilité des systèmes algorithmiques, de prévoir des mécanismes efficaces de signalement et de recours, de réaliser des évaluations de l’impact sur les droits des enfants et des audits indépendants, ainsi que d’imposer des restrictions à la publicité ciblée. Ces obligations doivent pouvoir être effectivement mises en œuvre, faire l’objet d’un contrôle indépendant et être assorties de sanctions et de régimes de responsabilité réelle.

Les mesures prises par la Commission européenne pour faire appliquer le règlement sur les services numériques constituent un précédent solide. Les États membres du Conseil de l’Europe pourraient soutenir une approche similaire en allouant les ressources nécessaires à l’application des règles, en coordonnant les activités de contrôle et en veillant à ce que les sanctions dépassent largement tout bénéfice économique tiré de modèles exploitant de l’engagement des utilisateurs.

Avant d’adopter des interdictions, les gouvernements et les parlements devraient marquer une pause. Ils devraient consulter des experts, la société civile, les enfants et les jeunes, afin de s’assurer que toutes les mesures sont dûment adaptées, proportionnées et conformes aux normes en matière de droits humains.

Le préjudice trouve son origine dans la conception des plateformes et dans leurs modèles économiques. C’est sur ces aspects que la régulation devrait porter.

Éditorial

Objet et démarche

Cette publication prolonge l'initiative conjointe et la collaboration engagée dès la fin 2025 entre la Principauté de Monaco et le Conseil de l'Europe autour des enjeux liés aux usages des réseaux sociaux par les enfants. Elle s'inscrit dans les priorités portées par Monaco au cours de sa Présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, de mai à novembre 2026.

Le 4 juin 2026, le Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) a organisé à Strasbourg et en ligne, en coopération avec le Comité directeur pour les droits humains dans les domaines de la biomédecine et de la santé (CDBIO), un dialogue thématique sur les réseaux sociaux et la santé mentale des enfants, sous les auspices de la Présidence de Monaco du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. Cet évènement a contribué également aux réflexions portées par le Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe du Conseil de l'Europe.

Ouvert par Alain Berset, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, et Christophe Robino, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé de Monaco, cet évènement a réuni 150 participants à Strasbourg, parmi lesquels des décideurs politiques, des experts internationaux, des représentants de la société civile et des jeunes ambassadeurs venus d'Irlande et de Malte, ainsi que plus de 350 participants en ligne.

Préparé avec le concours de scientifiques, d'experts et de partenaires internationaux, notamment l'OMS/Europe, le dialogue poursuivait une double ambition : mieux comprendre les relations entre réseaux sociaux et santé mentale des enfants, à la lumière des connaissances scientifiques et des expériences vécues ; et contribuer à éclairer les réponses possibles, en conciliant santé publique, protection et exercice des droits. La participation des jeunes en a constitué une dimension centrale.

Les échanges ont permis de confronter les connaissances disponibles et les différentes approches envisagées, sans chercher à réduire la complexité du sujet à une réponse unique. Ils ont également mis en lumière des enjeux qui dépassent les seuls réseaux sociaux et concernent plus largement les environnements numériques, dans lesquels les enfants apprennent, communiquent, s'informent et participent à la vie collective.

Cette réflexion s'est notamment prolongée à travers l'élaboration d'une note d'orientation thématique du Conseil de l'Europe, la poursuite de la coopération entre les différents partenaires impliqués, ainsi que la préparation de la présente publication.

Suivant les avant-propos de haut niveau, cette publication présente les principaux enseignements du dialogue (I), puis ouvre des perspectives pour les politiques publiques (II), en mobilisant notamment les travaux du Conseil de l'Europe, l'éclairage de santé publique de l'OMS/Europe et les démarches engagées à l'échelle nationale par Monaco. Une place particulière est accordée à la parole des enfants et jeunes (III). Les consultations d'enfants et de jeunes menées à Monaco en amont du dialogue, puis les témoignages complémentaires recueillis dans le prolongement de celui-ci, apportent un éclairage sur leurs expériences, leurs préoccupations et leurs propositions, contribuant ainsi à enrichir et à documenter la réflexion.

Cette publication vise ainsi à mettre en relation les connaissances disponibles, les expériences des enfants et des jeunes, les responsabilités des différents acteurs, afin de contribuer à une action publique mieux éclairée, attentive à l'évolution des usages numériques et fondée sur le respect des valeurs du Conseil de l'Europe.

Elle sera présentée au Conseil de l'Europe, à Strasbourg, lors d'un évènement de suivi du dialogue organisé le 27 novembre 2026 à l'occasion de la 14e réunion plénière du CDENF.

1. Enseignements

Ce que le dialogue thématique a mis en lumière

1.1. Risques et opportunités du numérique : dépasser les lectures simplificatrices

Le premier enseignement du dialogue tient à la complexité des relations entre réseaux sociaux, usages numériques et santé mentale des enfants.

Les experts réunis à Strasbourg ont rappelé que les connaissances scientifiques disponibles ne permettaient pas de considérer les réseaux sociaux comme la cause principale des difficultés de santé mentale des enfants. Celles-ci devraient être appréhendées au regard de facteurs multiples, notamment les vulnérabilités individuelles, les relations familiales et sociales, l'environnement scolaire ou encore les caractéristiques des plateformes. Si certains liens, notamment avec le sommeil et les comportements sédentaires, sont mieux documentés, d'autres, particulièrement à long terme, appellent à des recherches complémentaires.

Les jeunes ambassadeurs présents lors du dialogue thématique ont également illustré cette complexité, en évoquant certaines difficultés auxquelles les jeunes peuvent être confrontés, comme le cyberharcèlement, les pressions sociales ou l'isolement, tout en rappelant, aux côtés des experts, les opportunités offertes par ces mêmes réseaux sociaux en matière de communication, d'apprentissage, d'accès à l'information et d'expression. Pour certains jeunes, ces environnements peuvent également constituer des espaces de soutien et d'appartenance.

◆ Contribution de l'OMS/Europe

Dans le prolongement de sa participation au dialogue du 4 juin et de la coopération engagée avec la Principauté de Monaco, le Bureau régional de l'OMS/Europe a été invité à apporter un éclairage complémentaire du point de vue de la santé publique, à travers les mots du Dr Natasha Azzopardi-Muscat, Directrice de la Division des systèmes de santé au sein du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe :

« La santé mentale des jeunes est façonnée par les environnements dans lesquels ils grandissent, et ces environnements sont aujourd'hui de plus en plus numériques. Notre analyse des données scientifiques disponibles fait apparaître un tableau contrasté. Les technologies numériques peuvent favoriser les liens sociaux, la créativité et l'apprentissage. Elles peuvent aussi exposer les enfants à des risques, dont les plus vulnérables subissent les conséquences les plus importantes. Les effets à long terme demeurent incertains, et la relation est bidirectionnelle : les difficultés de santé mentale peuvent conduire à une utilisation accrue des technologies numériques, laquelle peut, en retour, accentuer ces difficultés. Les données scientifiques révèlent une réalité complexe et nuancée, mais nous en savons suffisamment pour agir.

Du point de vue de la santé publique, l'incertitude ne saurait justifier l'inaction. Lorsqu'il existe des risques plausibles pour la santé et le bien-être des jeunes, une approche de précaution est justifiée, en faisant davantage peser sur les plateformes la charge de démontrer leur innocuité. Toutefois, la protection ne doit pas se faire au détriment de la participation. Les jeunes ont le droit de bénéficier des possibilités offertes par le monde numérique, en particulier ceux qui peuvent rencontrer des difficultés à établir des liens sociaux hors ligne.

Les ministères chargés de la santé doivent être pleinement associés à la gouvernance du numérique, afin de promouvoir des politiques publiques conciliant droits, risques et responsabilités : faire du bien-être numérique une priorité, encadrer les caractéristiques préjudiciables de conception des plateformes, renforcer la responsabilité des acteurs du secteur, développer les compétences des professionnels de santé et investir dans des alternatives hors ligne. Surtout, ces politiques doivent être élaborées avec les jeunes et leurs familles, et non simplement pour eux. L'OMS/Europe accompagne les pays dans cette démarche, en mettant à leur disposition des données probantes et des priorités d'action clairement définies ».

Le premier enseignement souligne ainsi la nécessité de reconnaître à la fois les bénéfices et les risques des usages numériques, tout en distinguant ce que les connaissances scientifiques permettent d'établir de ce qui demeure incertain. Cette approche nuancée contribue à éclairer des réponses adaptées, sans minimiser les difficultés identifiées ni généraliser leurs effets.

1.2. Agir sur les environnements numériques, au-delà des seuls comportements

Le deuxième enseignement invite à appréhender la protection des enfants dans l'environnement numérique à plusieurs niveaux. Au-delà des comportements individuels et de l'accompagnement familial, les échanges ont souligné l'importance de la conception des plateformes et de la complémentarité des moyens d'action disponibles.

La protection des enfants ne saurait reposer exclusivement sur leur capacité à maîtriser leurs usages, ni sur la vigilance des familles. Lorsqu'un environnement numérique est conçu pour capter l'attention, recommander des contenus et prolonger l'utilisation d'un service, son architecture même peut devenir un facteur de vulnérabilité. À l'inverse, sa conception peut aussi contribuer à renforcer la sécurité et l'autonomie des utilisateurs. Les échanges ont ainsi mis en avant l'importance de la sécurité dès la conception, de la transparence des systèmes de recommandation, de la prévention des fonctionnalités préjudiciables et de mécanismes efficaces de signalement et de recours.

La question des restrictions d'accès, notamment celles fondées sur l'âge, a illustré la complexité des réponses possibles. Plusieurs intervenants ont souligné les limites potentielles des interdictions générales : difficultés de mise en œuvre, possibilités de contournement et conséquences éventuelles sur l'accès des enfants à l'information, au soutien ou à la participation. À cet égard, les discussions ont également souligné l'importance d'apprécier l'efficacité, la proportionnalité et les conditions réelles d'application d'éventuelles mesures d'encadrement.

Les échanges entre experts, ainsi que les témoignages des jeunes ambassadeurs, ont également mis en évidence la nécessité d'une réponse multipartite, associant les différents acteurs concernés, notamment les plateformes numériques, les pouvoirs publics, les familles et les jeunes eux-mêmes, dans le respect de leurs responsabilités et capacités respectives.

Les discussions ont ainsi fait apparaître un large éventail de leviers complémentaires, parmi lesquels l'éducation à la citoyenneté numérique, la prévention, l'accompagnement des familles, la formation des professionnels ou encore la mise à disposition d'espaces et d'activités hors ligne. Plusieurs de ces leviers peuvent être directement mobilisés ou renforcés par les pouvoirs publics, dans leurs domaines de compétence, indépendamment de l'aboutissement de mesures d'encadrement plus complexes.

Le deuxième enseignement souligne ainsi la nécessité de considérer non seulement la manière dont les enfants utilisent les plateformes, mais aussi la façon dont leur conception peut influencer leurs possibilités de choix, d'autonomie et de protection. Les réponses peuvent, à cet égard, s'appuyer sur deux dimensions complémentaires : la prise en compte des responsabilités des acteurs qui conçoivent et exploitent les environnements numériques, d'une part, et la mobilisation des leviers d'éducation, de prévention et d'accompagnement dont disposent les pouvoirs publics, d'autre part.

1.3. Reconnaître l'environnement numérique comme un espace de droits et de participation

Le troisième enseignement tient à la place que les environnements numériques occupent désormais dans l'exercice des droits et la participation à la vie démocratique.

Pour de nombreux enfants et jeunes, les réseaux sociaux sont devenus des lieux d'accès à l'actualité, de discussion, d'expression et parfois de mobilisation. Ils contribuent à la formation des opinions et peuvent offrir de nouvelles possibilités d'engagement dans la vie collective. Ces espaces peuvent aussi favoriser l'inclusion et donner une visibilité accrue à des personnes ou à des expériences peu présentes dans les formes traditionnelles de participation.

Toutefois, la facilité d'accès à l'information et les possibilités d'expression ne garantissent pas, à elles seules, les conditions d'un débat libre et éclairé. La désinformation, les discours de haine, le cyberharcèlement et certains effets des systèmes de recommandation peuvent affecter l'accès à une information fiable, le pluralisme des échanges et la capacité de chacun à prendre part au débat public.

Les jeunes ambassadeurs présents à Strasbourg ont illustré ces tensions, en rappelant que les mêmes environnements peuvent favoriser les liens sociaux, l'expression et l'engagement, tout en exposant les enfants à des contenus préjudiciables, à des pressions ou à des formes d'exclusion. Les échanges ont ainsi rappelé que la réflexion sur les usages numériques rejoint directement celle sur l'exercice des droits fondamentaux. La liberté d'expression, le respect de la vie privée, l'accès à l'information et la participation doivent également pouvoir s'exercer dans ces environnements.

Cette réflexion prend une dimension particulière dans le contexte du Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe, dont l'ambition de renforcer la résilience démocratique invite à considérer les environnements dans lesquels les jeunes construisent leur esprit critique et exercent progressivement leur citoyenneté.

Le troisième enseignement est donc celui d'une protection indissociable de la participation. Au-delà de la réduction des risques, il importe également de préserver les conditions dans lesquelles les enfants peuvent s'informer, s'exprimer, confronter les points de vue et exercer effectivement leurs droits.

2. Perspectives

Réflexions pour les politiques publiques

2.1. Articuler accès aux opportunités, protection et participation

Le dialogue thématique a mis en lumière la nécessité d'une approche globale, fondée sur les droits de l'enfant, qui ne reposerait ni sur un instrument unique ni sur une conception exclusivement restrictive de la protection.

Dans le prolongement de ces échanges et en complément de la note d'information établie pour l'évènement, une note d'orientation thématique a été élaborée par le Conseil de l'Europe. S'appuyant sur les normes internationales et les normes du Conseil de l'Europe pertinentes, cette note d'orientation thématique vise à aider les États membres à concevoir des réponses proportionnées, fondées sur des données probantes et anticipatives.

Celle-ci propose d'articuler trois dimensions complémentaires : l'accès aux environnements numériques de manière sûre et équitable, la protection et la participation des enfants.

1

Accès

La première vise à permettre aux enfants de bénéficier des possibilités offertes par les environnements numériques, dans des conditions adaptées à leur âge, à l'évolution de leurs capacités et à leurs besoins. Elle englobe notamment l'éducation à la citoyenneté numérique, le développement de l'esprit critique, l'accès à des services appropriés et l'accompagnement des familles.

2

Protection

La deuxième concerne la protection contre les risques et les préjudices. Elle supposerait notamment d'agir sur la conception des environnements numériques, de renforcer la responsabilité des fournisseurs de services, de prévenir les pratiques préjudiciables et de garantir l'accès à des dispositifs de soutien, de signalement et de recours.

3

Participation

La troisième consacre la place des enfants dans les décisions qui les concernent. Leur expérience devrait pouvoir éclairer les politiques publiques et contribuer à la conception d'environnements numériques respectueux de leurs droits.

La portée de cette approche résiderait dans l'articulation de ces dimensions. L'accès aux opportunités devrait s'accompagner de garanties de sécurité ; la protection ne devrait pas entraîner de restrictions disproportionnées ; la participation devrait contribuer à la pertinence des réponses apportées. L'enjeu ne serait donc pas de choisir entre permettre, protéger et faire participer, mais de créer les conditions dans lesquelles ces exigences peuvent être poursuivies ensemble.

2.2. Anticiper les transformations des usages numériques

Si le dialogue thématique avait pour point de départ les réseaux sociaux et la santé mentale des enfants, il ressort de ce qui précède que les enjeux identifiés pourraient excéder largement ce seul périmètre. La captation de l'attention, les systèmes de recommandation, l'exposition à des contenus préjudiciables ou encore les questions liées à la vie privée concerneraient également d'autres environnements et services numériques, notamment les jeux en ligne, les messageries et les nouvelles applications fondées sur l'intelligence artificielle (IA).

Ces environnements ne présentent pas tous les mêmes caractéristiques et n'appellent pas nécessairement les mêmes réponses. Les risques devraient être appréciés selon les fonctionnalités, les pratiques et les situations concernées. Ils soulèveraient néanmoins des exigences communes en matière de santé, de sécurité, de protection des données personnelles, d'autonomie et d'exercice des droits.

Parallèlement, leur évolution rapide inviterait à ne pas construire des politiques publiques uniquement à partir des plateformes ou des enjeux aujourd'hui les plus visibles. Elle appellerait une capacité d'anticipation, d'évaluation et d'adaptation. Dans cette perspective, la note d'orientation thématique du Conseil de l'Europe souligne également l'intérêt d'une gouvernance anticipative, fondée sur les connaissances disponibles, l'évaluation des interventions publiques et la prise en compte des évolutions technologiques.

Cette approche mettrait en évidence l'importance de concevoir des politiques publiques suffisamment adaptées aux risques identifiés, tout en conservant l'adaptabilité nécessaire pour évoluer avec les technologies, les usages et les connaissances. La coopération européenne et internationale pourrait également, à cet égard, constituer un outil important, compte tenu du caractère transnational des environnements numériques et des responsabilités qui leur sont associées.

2.3. Associer enfants et jeunes à la construction des réponses

Le dialogue thématique a mis en évidence l'importance de reconnaître les enfants non seulement comme titulaires de droits, mais aussi comme acteurs des réflexions et décisions qui les concernent. Leur expérience peut contribuer à identifier les usages réels, à mieux comprendre les difficultés rencontrées, à examiner les réponses envisagées et, lorsque cela est possible, à en apprécier les effets.

Cette participation peut ainsi contribuer à la pertinence des politiques publiques, à condition d'être organisée dans des modalités adaptées et de ne pas transférer aux enfants la responsabilité des décisions qui relèvent des autorités compétentes.

Cette approche peut trouver différentes traductions à l'échelle nationale, selon les contextes institutionnels et les moyens d'action propres à chaque État.

Focus Monaco

Consultation, coopération et action publique

En Principauté de Monaco, la réflexion sur les usages numériques des jeunes s'inscrit dans la continuité d'actions déjà engagées, notamment en matière d'éducation au numérique, de sécurisation des environnements scolaires, de prévention et d'accompagnement des familles. Dès 2025, le Gouvernement a entrepris d'approfondir cette démarche autour de deux objectifs complémentaires : mieux connaître les usages des jeunes, les bénéfices qu'ils en retirent et les difficultés qu'ils rencontrent ; dresser parallèlement un état des lieux des dispositifs existants, afin d'en identifier les acquis et les possibilités de renforcement. Il ne s'agissait donc pas de partir d'une feuille blanche, mais de mieux comprendre les besoins pour donner davantage de cohérence et de portée à l'action déjà conduite.

L'association des jeunes a constitué l'un des premiers fondements de cette démarche. Une consultation menée auprès des élèves du secondaire public a permis de mettre en évidence leurs perceptions des réseaux sociaux, leurs préoccupations et leurs attentes. La réflexion a également bénéficié de l'avis du Conseil économique, social et environnemental (CESE), avec l'association du CESE des Jeunes. Celui-ci a notamment souligné les limites d'une réponse reposant exclusivement sur les restrictions d'accès et l'importance d'une approche associant prévention, éducation, accompagnement et responsabilité des plateformes.

Ces travaux nationaux ont nourri la contribution monégasque au dialogue thématique du 4 juin. En retour, les échanges conduits avec le Conseil de l'Europe, l'OMS/Europe et les experts internationaux ont contribué à approfondir la réflexion engagée en Principauté.

Au second semestre 2026, cette dynamique a été formalisée avec le lancement d'une mission interministérielle « Usages numériques et jeunesse », copilotée par les Départements/Ministères des Affaires Sociales et de la Santé (DASS) et de l'Intérieur (DINT). Associant les administrations compétentes, cette mission a été chargée de préparer une feuille de route nationale, dans un périmètre élargi aux usages numériques.

Les travaux ont permis de structurer deux voies d'action complémentaires, appelées à progresser parallèlement. La première consiste à tirer pleinement parti des leviers directement mobilisables par les autorités nationales, en consolidant les dispositifs existants et en examinant les réponses complémentaires susceptibles de mieux informer, prévenir, repérer et accompagner les jeunes, les familles et les professionnels. La seconde vise à poursuivre l'instruction de mesures d'encadrement plus structurantes, notamment juridiques et techniques, au regard de leur fondement, de leur proportionnalité et de leurs conditions réelles d'application en Principauté.

Cette distinction permet d'envisager le renforcement de l'action publique dans les domaines relevant directement de la compétence des autorités nationales, sans subordonner ces avancées à l'aboutissement de travaux réglementaires ou techniques dépendant également d'évolutions internationales.

Les travaux doivent se poursuivre d'ici la fin de l'année 2026, avec la perspective d'une séquence nationale d'échanges élargie associant les autres institutions publiques (dont le Conseil National, chambre législative de la Principauté, et la Commune), les jeunes, les familles, les associations et les acteurs de terrain. Le choix d'organiser cette séquence au lycée Albert Ier, établissement d'enseignement public de la Principauté, revêt une portée symbolique : il témoigne d'une volonté de continuer à placer les jeunes au cœur des réflexions qui les concernent. Cette séquence a vocation à enrichir les orientations envisagées avant leur finalisation, en vue d'un déploiement progressif de la feuille de route à compter de 2027.

Cette démarche illustre une approche progressive de l'action publique : dresser un état des lieux et s'appuyer sur les dispositifs existants, écouter les jeunes, en tant que premiers concernés, confronter les expertises et les différentes perspectives, mobiliser les moyens disponibles et poursuivre l'examen des réponses plus complexes, afin d'organiser les conditions d'une action publique cohérente. Elle montre également comment les réflexions menées à l'échelle nationale et internationale peuvent se nourrir mutuellement, sans se substituer les unes aux autres.

3. Paroles de jeunes de Monaco

Des expériences diverses, des propositions pour éclairer l'action

3.1. Regards et expériences des jeunes

Les éléments suivants résultent d'une démarche d'ensemble engagée à Monaco en 2025/2026 :

- **Un questionnaire** consacré aux usages des réseaux sociaux, à leurs effets ressentis et aux leviers identifiés pour mieux les maîtriser, diffusé auprès des élèves du secondaire public (collège, lycée et formations assimilées) à l'exclusion de l'enseignement primaire. Les réponses représentent 21,2 % de l'effectif cible, soit près d'un élève concerné sur cinq, avec un cœur de répondants situé entre 12 et 17 ans ;
- **Un avis du Conseil économique, social et environnemental (CESE)**, dont l'élaboration a associé le CESE des Jeunes à la demande du Gouvernement, revêtant en cela un caractère inédit pour cette institution. Adopté à l'unanimité, cet avis a apporté une contribution institutionnelle distincte, relevant notamment les limites d'une réponse reposant exclusivement sur les restrictions d'accès et la nécessité d'articuler plutôt protection, prévention, accompagnement et responsabilité des plateformes ;
- **Des témoignages complémentaires de jeunes**, recueillis au second semestre 2026, avec le concours du CESE des Jeunes, ainsi que du Département/Ministère de l'Intérieur (DINT) et de la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports (DENJS) du Gouvernement Princier, permettant d'approfondir la réflexion à travers des expériences, perceptions et propositions individuelles. L'ensemble des jeunes contributeurs est mentionné dans les remerciements de la publication.

Note méthodologique

La portée de ces éléments doit être appréciée au regard de leur nature. Le questionnaire repose sur des réponses déclaratives et ne constitue pas une enquête statistiquement représentative de l'ensemble des jeunes de la Principauté. Les témoignages complémentaires relèvent d'une approche qualitative et rendent compte de points de vue individuels. Ces contributions sont présentées comme des éléments d'éclairage destinés à nourrir la réflexion. Elles ne constituent ni des conclusions générales ni des recommandations collectivement adoptées. Leur intérêt réside précisément dans la diversité des expériences, des sensibilités et des propositions exprimées.

Le questionnaire en quelques chiffres

21,2 %
de l'effectif cible a répondu, soit près d'un élève du secondaire public sur cinq

68 %
des répondants désignent les plateformes comme premiers acteurs devant agir

72 %
utilisent les réseaux sociaux comme outil d'information

41,6 %
des filles citent la comparaison avec les autres, contre 16 % des garçons

Maîtriser les usages et préserver les relations sociales

Les réponses des élèves de Monaco au questionnaire révèlent une perception nuancée des réseaux sociaux. La communication figure parmi les bénéfices les plus fréquemment cités, tandis que l'accès à l'information et à l'apprentissage occupe également une place importante.

Parmi les difficultés déclarées, la perte de temps liée au défilement infini (*scroll*) des contenus apparaît au premier plan. Les préoccupations relatives à l'image de soi (comparaison sociale, pression à paraître et commentaires) constituent un autre ensemble significatif.

Des différences apparaissent selon l'âge et le sexe dans les réponses recueillies. Dans l'échantillon, les filles citent davantage la perte de temps, la comparaison sociale et la pression à paraître. L'écart est particulièrement marqué sur la comparaison avec les autres, citée par 41,6 % des filles contre 16 % des garçons. La perte de temps est citée dans toutes les tranches d'âge, mais elle apparaît particulièrement élevée chez les 15-17 ans. Les difficultés relatives au sommeil et à la comparaison sociale sont également plus fréquemment mentionnées parmi les répondants les plus âgés.

Ces écarts décrivent les perceptions des répondants ; ils ne permettent pas, à eux seuls, de conclure à des effets différents selon les groupes.

Plusieurs témoignages invitent à considérer, au-delà du temps passé en ligne, la capacité des jeunes à conserver la maîtrise de leurs usages.

> « *Ce qui me paraît le plus problématique n'est pas seulement le nombre d'heures passées sur son téléphone, mais le fait de parfois l'utiliser par habitude, sans même en avoir réellement envie.*
>
> **Sergei, 17 ans**

D'autres soulignent l'importance de préserver des occasions de rencontre et des activités attractives hors ligne.

> « *Plutôt que de chercher à limiter les réseaux sociaux, je pense qu'il serait intéressant de donner aux jeunes davantage de raisons de passer du temps ensemble dans la vie réelle.*
>
> **Sam, 17 ans**

Renforcer l'accompagnement et la protection

Dans le questionnaire, les plateformes ont été identifiées par 68 % des répondants comme les premiers acteurs devant agir avant tout autre pour mieux accompagner et protéger les jeunes. Viennent ensuite les adultes/parents (40 %), l'État (37 %), les enfants et jeunes eux-mêmes (35,2 %) et l'école (9 %). Ces résultats expriment les priorités perçues par les répondants ; ils ne constituent pas une appréciation exhaustive des responsabilités respectives de ces acteurs.

Les témoignages approfondissent cette question et font apparaître différentes sensibilités.

> « *Je pense que les jeunes ne demandent pas forcément à être éloignés des réseaux sociaux, mais plutôt à être mieux accompagnés dans leur utilisation.*
>
> **Nadia, 16 ans**

> « *Finalement, il me semble que, si sensibiliser les enfants à l'usage du numérique est essentiel, sensibiliser les parents sur la façon d'encadrer l'accès aux écrans et aux réseaux sociaux l'est d'autant plus.*
>
> **Eléonore, 16 ans**

Comprendre et faire évoluer le fonctionnement des plateformes

Les réponses au questionnaire montrent également que les jeunes interrogent les caractéristiques mêmes des services numériques. À la question portant sur les changements souhaités, la première attente exprimée concerne les mécanismes qui prolongent l'utilisation, comme le défilement infini (*scroll*) ou les recommandations

(32 %), la seconde étant celle d'un filtrage des contenus (15 %). Les mesures relatives à l'âge minimal, aux paramètres de sécurité et à la transparence algorithmique sont moins fréquemment citées.

Ces préoccupations trouvent un prolongement dans plusieurs témoignages individuels.

> *Il est également important que les plateformes prennent davantage leurs responsabilités en renforçant la protection des utilisateurs, notamment des plus jeunes.*
>
> **Maya, 17 ans**

> *Le Conseil de l'Europe pourrait proposer un cadre commun de transparence obligeant les plateformes à expliquer, dans un langage accessible aux jeunes, pourquoi certains contenus leur sont recommandés.*
>
> **Mariia, 18 ans**

> *J'aimerais instaurer un principe de « devoir de vigilance numérique », obligeant les grandes plateformes à mettre en place des mécanismes de prévention lorsqu'elles détectent des comportements ou expositions répétées pouvant signaler une situation de vulnérabilité, même si cela pourrait nuire à la plateforme.*
>
> **Zoé, 17 ans**

Favoriser l'information et la participation démocratique

Dans le questionnaire, 72 % des répondants ont indiqué utiliser les réseaux sociaux comme un outil d'information. Cet usage progresse fortement avec l'âge, étant cité par environ la moitié de ceux âgés de 11 ans et moins, contre plus de 85 % chez les 15 ans et plus.

Cette place de l'information dans les usages renforce l'importance des questions de fiabilité des contenus, de diversité des sources et de formation de l'esprit critique.

Les témoignages recueillis montrent que les jeunes identifient eux-mêmes les possibilités et les limites de ces nouveaux espaces d'information et de participation.

> *Cette facilité d'accès ne signifie pas forcément que nous sommes mieux informés ou que nous participons davantage à la vie démocratique.*
>
> **Gabriel, 16 ans**

> *La démocratie ne repose en effet pas uniquement sur le fait de voter ; elle suppose aussi de pouvoir s'informer, débattre et participer à la vie collective.*
>
> **Margaux, 17 ans**

> *C'est cet équilibre entre sécurité, liberté d'expression et confidentialité qui peut permettre aux réseaux sociaux de renforcer la démocratie.*
>
> **Aleksandr, 17 ans**

3.2. Des témoignages aux pistes de réflexion

Au-delà de la diversité de leurs expériences et de leurs points de vue, les contributions des enfants et des jeunes de Monaco font apparaître plusieurs pistes concrètes concernant leurs usages numériques, leur accompagnement, le fonctionnement des plateformes et leur participation à la vie collective. Les propositions présentées ci-dessous sont exclusivement issues des éléments exprimés par les jeunes dans le cadre des démarches décrites dans cette partie. Elles sont regroupées à titre indicatif et ne constituent ni des recommandations collectivement adoptées ni des mesures dont la pertinence ou la faisabilité auraient été établies. Leur éventuelle prise en compte relève de l'appréciation des différents acteurs concernés, dans le respect de leurs compétences et des contextes propres à chacun.

Les pistes exprimées par les jeunes de Monaco

Mieux maîtriser les usages et préserver les relations sociales

- Favoriser une meilleure maîtrise du temps passé en ligne, notamment grâce à des rappels, des pauses, des outils de gestion des notifications et du temps d'écran, ainsi que des possibilités de mieux sélectionner les contenus suivis.
- Encourager les rencontres et les activités hors ligne, en proposant des activités sportives, culturelles et collectives accessibles et adaptées aux attentes exprimées par les jeunes, et en les associant au choix de ces activités.

Renforcer l'accompagnement et la protection

- Mieux accompagner les enfants et les jeunes dans leurs usages numériques, sans privilégier exclusivement les restrictions d'accès.
- Sensibiliser et accompagner les parents dans l'encadrement de l'accès aux écrans et aux réseaux sociaux.
- Renforcer l'information et la prévention auprès des jeunes, notamment à travers l'école, des interventions adaptées à leur âge et la sensibilisation aux situations de cyberharcèlement, et faciliter l'identification des dispositifs d'aide.
- Renforcer la protection des mineurs contre les contacts et messages inappropriés.

Comprendre et faire évoluer le fonctionnement des plateformes

- Limiter les fonctionnalités susceptibles de prolonger excessivement l'utilisation des plateformes, notamment le défilement infini (*scroll*) et certains mécanismes de recommandation.
- Rendre les systèmes de recommandation plus transparents, en expliquant aux jeunes, dans un langage accessible, pourquoi certains contenus leur sont proposés, et en envisageant des mécanismes de vérification indépendante de leur fonctionnement.
- Mieux signaler les images fortement modifiées et examiner l'encadrement de certains filtres susceptibles d'entretenir des représentations trompeuses de l'apparence physique, notamment auprès des mineurs.
- Faciliter le signalement et le retrait rapide des contenus préjudiciables, notamment des images truquées ou diffusées sans consentement, et renforcer les réponses apportées aux situations de cyberharcèlement, de menaces et de diffusion illicite de contenus.
- Renforcer la protection des données personnelles et la confidentialité des échanges, en distinguant la modération des espaces publics de la protection des conversations privées.
- Favoriser une plus grande diversité des contenus recommandés, notamment éducatifs, culturels, scientifiques et informatifs, afin de permettre la découverte de sujets et de points de vue différents.

Favoriser l'information et la participation démocratique

- Développer les capacités de vérification de l'information, de comparaison des sources et de distinction entre faits et opinions.
- Aider les jeunes à mieux comprendre l'influence des systèmes de recommandation, de la publicité et des influenceurs sur les contenus auxquels ils sont exposés et sur leurs choix.
- Mieux sensibiliser aux formes de désinformation, notamment aux images manipulées, aux contenus créés ou modifiés à l'aide de l'intelligence artificielle et aux vidéos sorties de leur contexte.
- Préserver les possibilités d'expression, de création et de participation au débat public, dans un environnement respectueux des opinions, où les désaccords peuvent s'exprimer sans insultes, harcèlement ni intimidation.

En synthèse, ces contributions font apparaître des attentes multiples : mieux maîtriser les usages, bénéficier d'un accompagnement adapté, renforcer la protection des enfants et des jeunes, faire évoluer le fonctionnement des plateformes et préserver les possibilités d'information, d'expression et de participation. Elles ne traduisent pas une position uniforme sur les réponses à privilégier. Leur intérêt tient précisément à la diversité des expériences et des propositions exprimées, qui témoigne de la capacité des jeunes à identifier les difficultés rencontrées et à envisager des pistes d'amélioration. Elles montrent aussi que leur parole peut contribuer non seulement à mieux comprendre les usages numériques, mais aussi à éclairer les réflexions sur les politiques qui les concernent, tant en termes d'enjeux que de réponses.

Conclusion

Poursuivre le dialogue et faire progresser les droits de l'enfant

Le dialogue thématique et ses prolongements ont permis de rapprocher les connaissances scientifiques, la santé publique, les droits humains, les expériences et attentes des enfants et jeunes, ainsi que la gouvernance du numérique.

D'une réflexion initiale sur les réseaux sociaux et la santé mentale des enfants, ce travail collectif contribue aujourd'hui à éclairer une question plus large : celle des conditions dans lesquelles les enfants grandissent, se développent et exercent leurs droits dans un environnement numérique en constante évolution.

Les enseignements dégagés rappellent qu'aucune réponse isolée ne saurait suffire. La protection des enfants et des jeunes suppose une approche associant les différentes parties prenantes, une compréhension rigoureuse des risques, une évaluation des effets et des limites éventuelles des mesures envisagées, une répartition claire des responsabilités, ainsi que la capacité de faire évoluer les politiques avec les connaissances et les usages.

Les perspectives ouvertes invitent à traduire ces exigences dans des politiques publiques proportionnées. Elles montrent l'importance de poursuivre une coopération durable entre institutions publiques, professionnels, familles, enfants et jeunes, en accordant à ces derniers une place effective dans le débat et la recherche de solutions. Elles soulignent enfin l'intérêt d'un dialogue continu entre les démarches nationales et les approches internationales.

Les travaux issus du dialogue n'ont pas vocation à constituer un aboutissement. Ils sont une étape dans une réflexion collective appelée à se poursuivre.

Remerciements

Issue de la poursuite des travaux engagés et de la collaboration entre le Département/Ministère des Affaires Sociales et de la Santé du Gouvernement Princier de Monaco et le Comité directeur pour les droits de l'enfant du Conseil de l'Europe, la présente publication s'inscrit dans le prolongement du dialogue thématique organisé le 4 juin 2026 à Strasbourg, sous les auspices de la Présidence de Monaco du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe. La coordination de sa préparation a été assurée, au niveau monégasque, par M. Antoine Antonini, Chef de Division auprès du Département/Ministère des Affaires Sociales et de la Santé de Monaco.

Cette publication sera présentée dans le cadre d'une session de suivi du dialogue, organisée le 27 novembre 2026, au Conseil de l'Europe, dans le cadre de la 14e réunion plénière du CDENF, en présence de M. Christophe Robino, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé de Monaco.

Elle réunit les contributions de M. Alain Berset, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, de M. Christophe Robino, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé de Monaco, de M. Michael O'Flaherty, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, ainsi que du Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'Europe (OMS/Europe), représenté par le Dr Natasha Azzopardi-Muscat, Directrice de la Division des systèmes de santé.

Les travaux ont également bénéficié des contributions des scientifiques, experts, représentants institutionnels, partenaires internationaux et jeunes ayant participé au dialogue thématique et à ses prolongements.

Les témoignages des jeunes de Monaco ont été recueillis avec le concours du Conseil économique, social et environnemental (CESE), à travers le CESE des Jeunes, ainsi que du Département/Ministère de l'Intérieur (DINT) et de la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports (DENJS) du Gouvernement Princier. Les jeunes ayant partagé leurs expériences et réflexions dans le cadre de cette publication sont mentionnés ci-après, par ordre alphabétique : Aleksandr (17 ans), Alice (17 ans), Clara (17 ans), Eléonore (16 ans), Gabriel (16 ans), Grazia (16 ans), Josephine (16 ans), Karolina (17 ans), Laurène (17 ans), Margaux (17 ans), Mariia (18 ans), Marta (16 ans), Maya (17 ans), Mélanie (17 ans), Nadia (16 ans), Olympe (16 ans), Pauline (17 ans), Ralph (17 ans), Rosalia (16 ans), Sam (17 ans), Sergei (17 ans), Siriana (17 ans) et Zoé (17 ans).

La session du 27 novembre 2026, à l'occasion de laquelle cette publication sera présentée, prévoit également une contribution de jeunes professionnels, issue d'une initiative coordonnée par Mme Logane Rolland, stagiaire auprès de la Représentation permanente de Monaco auprès du Conseil de l'Europe, avec la participation de stagiaires d'autres représentations permanentes. Cette démarche apporte un prolongement complémentaire à la place accordée à la parole des jeunes dans les réflexions engagées depuis le dialogue du 4 juin 2026, étant précisé que ces jeunes ont été invités à contribuer de façon personnelle, en tant que professionnels, sans affiliation politique ou étatique. Les jeunes professionnels ayant participé à cette initiative sont mentionnés ci-après, par ordre alphabétique : Tessa ter Avest, Mila Edwards, Arina Fisher, Ingela Gustafsson, Riccarda Heepen, Vanesa Rábarová, Emilia Zyman.